

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

INTRODUCTION

C'est l'article 11 de la loi portant sur l'administration du territoire (loi 92-125 du 6 février 1992) qui impose aux villes de plus de 3 500 habitants la tenue en Conseil Municipal d'un débat d'orientation budgétaire. La circulaire d'application du 31 mars 1992 et le règlement intérieur complètent cette loi 92-125.

Le débat a lieu en séance publique après inscription à l'ordre du jour. Il n'a aucun caractère décisionnel. Son organisation constitue néanmoins une formalité, préalable et substantielle, dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Il doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne donne pas lieu à un vote.

Il doit être relaté dans un compte-rendu de séance et mis à la disposition du public à la mairie dans les quinze jours suivant la tenue du débat. Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après la réunion du Conseil Municipal.

Un tel débat doit être un moment privilégié de la démocratie locale. Il contribue à ce titre à accroître la participation des conseillers municipaux à la préparation du budget et détermine aussi les orientations budgétaires. Il est un atout essentiel pour expliquer une politique à partir des données budgétaires: notamment conjoncture économique et dispositions de la loi de finances. Il donne une dimension d'orientation et de prospective par rapport au contexte économique et peut permettre d'introduire une portée pluriannuelle. Il permet également aux élus d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il leur donne enfin la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de celle-ci. Il constitue ainsi une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Depuis la loi NOTRe (loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée août 2015, le contenu du débat est plus prescriptif. En effet doivent être présentés dans le rapport les éléments suivants :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les changements relatifs aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives d'emprunt pour le projet de budget.

L'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 dispose également que les collectivités et groupements concernés par l'obligation de tenue d'un tel débat doivent, à cette occasion, présenter leurs objectifs concernant :

- l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- l'évolution du besoin de financement annuel. Après une demande de précision auprès des services préfectoraux, il s'agit de l'endettement net, c'est à dire le montant des nouveaux emprunts de l'année n diminué du remboursement du capital de la dette.

De plus, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter les informations supplémentaires suivantes :

- la structure des effectifs de la collectivité.
- des éléments sur la rémunération du personnel.
- la durée effective du travail.
- la situation en matière d'égalité entre hommes et femmes.
- l'évolution prévisionnelle des dépenses et de la structure des effectifs pour le projet de budget.

Notre commune a une population inférieure à 10 000 habitants et n'est donc pas assujettie à cette obligation. Néanmoins, dans un souci de transparence, certaines informations concernant ce sujet seront abordées.

Enfin la situation de la collectivité en matière de développement durable ainsi que l'état d'avancement du schéma de mutualisation des services doivent être aussi abordés.

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

1) Le contexte macro-économique

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan dépassant le cadre sanitaire et s'étendant ainsi aux sphères politiques et économiques. Aucun pays ne semble épargné même si la pandémie semble plus maîtrisée dans certains d'entre eux comme la Chine. En revanche les Etats-Unis et l'Europe sont beaucoup plus impactés tout comme l'Amérique du Sud et l'Inde. Dans tous ces pays, le nombre de cas testés positifs ne cesse de croître.

Au cours des douze mois qui se sont écoulés depuis le début de l'épidémie, les premiers impacts économiques de la crise sanitaire et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation (confinement, couvre-feu) ont été observés. Parmi ces impacts, nous pouvons citer notamment la forte chute du prix du baril de pétrole jusqu'à 37 dollars le baril le 20 avril, qui résulte du ralentissement de l'activité économique et de la demande mondiale. Ce prix a d'ailleurs remonté pour atteindre maintenant les 57 dollars.

Nous pouvons aussi citer d'autres montants sans précédent, tel que les 750 milliards d'euros de l'enveloppe débloquée par la Commission européenne pour venir en aide aux Etats européens en difficulté ou encore les 20 millions de destructions d'emplois survenues pour le seul mois d'avril aux Etats-Unis.

- Malgré ces chiffres inédits, les mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales pour soutenir l'économie semblent avoir permis de limiter l'ampleur de la crise économique et notamment **son impact social**. Ainsi, en Europe, les mesures de chômage partiel ont réussi à minimiser l'augmentation du taux de chômage (7,9 % contre 7,3 %). Cette faible évolution a permis une reprise d'activité rapide dès la fin des mesures de confinement. En revanche, aux Etats-Unis, de telles mesures de chômage partiel n'ayant pas été mises en œuvre, le taux de chômage a été multiplié par quatre pour atteindre 14,7 % contre 3,5 % avant la crise. La flexibilité du marché du travail américain liée à la reprise économique a toutefois entraîné une diminution régulière de ce taux à 6,7 % en décembre dernier.

- Du côté de **la croissance économique**, les premières prévisions très pessimistes du FMI pour 2020 ont été revues à la hausse après un troisième trimestre plus dynamique que prévu. Elles envisagent une récession de 7,3 % dans la zone euro, de 3,8 % pour les Etats-Unis et une croissance de 1,8 % pour la Chine. Si ces prévisions sont moins pessimistes, elles restent toutefois négatives pour l'économie mondiale dont le PIB est attendu en recul de 4,5 %. En 2021, l'activité économique devrait connaître un fort rebond avec une croissance estimée à 3,9 % pour la zone Euro, 4 % pour les Etats-Unis et 8 % pour la Chine. Le PIB devrait donc renouer avec la croissance en 2021 bien que cette reprise soit fortement conditionnée par l'évolution de la pandémie.

- Le ralentissement des échanges internationaux et de la demande mondiale ont également pesé sur la dynamique des prix en zone Euro. Ainsi la BCE prévoit **une inflation** à 0,2 ou 0,3 % en 2020 et à 1 % en 2021.

- Focus sur la France

Après une inflation en 2018 à 1,8 % et en 2019 à 1,5 %, on prévoit une très légère baisse de celle-ci à -0,02 % en 2020, 0,6 % en 2021 et 1 % en 2022 grâce à un environnement économique moins dégradé pour ces deux dernières années. Cette baisse de l'inflation en 2020 est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services consécutif à une forte baisse de la demande mondiale du fait des confinements dans de nombreux pays. Elle est aussi la conséquence de la chute des prix du baril de pétrole entre avril et août.

La croissance s'est élevée à 1,5 % en 2019. En 2020, la Banque de France anticipe une baisse de 9 % à 10 %. Les chiffres sont incertains en raison du second confinement. Les prévisions pour 2021 le sont également du fait des incertitudes qui planent toujours sur la poursuite de la pandémie et incitent donc à la prudence. En raison d'un prochain confinement, nous pouvons craindre une croissance inférieure aux 5 % envisagés par la Banque de France à 4,1 %, voire négative à -1 % en raison de la probabilité d'un nouveau et prochain confinement en ce début d'année.

Le taux de chômage était de 8,1 % à la fin de 2019. Du fait du soutien massif des entreprises et de l'adoption du dispositif d'activité partielle, la hausse du chômage a été contenue pour atteindre 9 % à la fin du 3ème trimestre 2020. Ce taux devrait culminer aux environs de 11 % à la mi-2021 pour ensuite diminuer à 8 % vers la fin 2021.

2) Les collectivités locales et leurs besoins de financements

Les taux d'intérêt sont stabilisés à des taux très bas. Les taux courts sont attendus pour rester négatifs pendant encore plusieurs années, tandis que les taux longs devraient aussi se maintenir à des niveaux très avantageux.

Dans ce contexte, le choix de taux fixes à départ décalé reste donc tout à fait pertinent, malgré une hausse légère du coût de départ décalé. Il peut être aussi intéressant d'opter pour une indexation à double

phase (taux variable, puis taux fixe), le départ décalé permettant dans un premier temps de bénéficier des indices monétaires négatifs tout en sécurisant dès aujourd'hui un taux fixe performant.

Du côté des conditions financières proposées, on observe une diminution régulière des tensions sur les marges bancaires qui avaient fortement augmenté pendant la crise. Ces marges sont revenues à des niveaux proches de ce qui était observé à la fin de l'année 2019. La moyenne des marges sur les trois derniers mois pour des emprunts à taux variable (Euribor 3 mois flooré à 0) est donc de 0.37% sur 15 ans et de 0.39% sur 20 ans avec des offres les plus performantes aux alentours de 0.15%. La moyenne des marges réelles observées sur Euribor 3 mois non flooré à 0 % est revenue au niveau de décembre 2019 à 0,77 %. De plus les exigences de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 plaident pour une baisse des conditions de marge bancaire. En effet les collectivités dont la situation financière est la plus dégradée devront prendre des mesures pour rétablir la situation et se limiter à une capacité de désendettement maximale.

Les marges mensuelles des lignes de trésorerie se situent en moyenne et pour les villes de 5 à 10 000 habitants aux alentours de 0.365%.

Les taux interbancaires, notamment révisables, sont à des niveaux très bas jamais encore atteints. Ainsi les taux fixes hors marge sont en moyenne de -0.1717% sur 15 ans le 1^{er} janvier 2021 contre 0.2799% le 1^{er} janvier 2020, tandis que l'Eonia, le T4M et l'Euribor 3 mois se situent respectivement au 1^{er} janvier 2021 à -0.4980%, -0.4721% et -0,5450% contre -0.4460%, -0.4565% et -0.3830% au 1^{er} janvier 2020. Ces derniers taux variables ne devraient pas remonter au-dessus de 0 % avant 2028.

Par ailleurs, la formule de la mobilisation échelonnée jusqu'à 2 ans nous apparaît une bonne solution que la Ville de Le Portel utilise depuis 2017 pour son programme d'investissement afin d'ajuster au mieux son volume d'emprunt. Cette pratique sera également utilisée pour la poursuite de l'aménagement de la place de l'église ou des quais bordant la plage qui vont s'étaler sur plusieurs années.

LES PERSPECTIVES DE LA LOI DE FINANCES 2021

1) Les conséquences de la crise sanitaire

Les mesures d'urgence et le plan de relance

- **La troisième loi de finances rectificative pour 2020** a été adoptée par le Parlement le 23 juillet 2020 et publiée au Journal Officiel le 30 juillet 2020. Elle prévoit un effort de 4,5 milliards d'euros en faveur des collectivités. Voici les mesures intéressantes plus particulièrement le bloc communal :

* **Une clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales** : cette mesure doit garantir aux communes et EPCI un niveau de ressource de référence fixé à la moyenne des recettes perçues sur les exercices 2017 à 2019. Cette mesure prévue uniquement au départ pour 2020 est reconduite en 2021. En réalité, cette mesure a peu bénéficié aux communes du fait d'une baisse moins importante que prévue du produit de ces recettes (-3 % au lieu des -8 % anticipés). En 2021, il a donc été décidé de reconduire l'essentiel du dispositif, à l'exclusion des recettes du domaine. Les crédits disponibles seront donc moins importants. Un acompte sera versé en 2021, la régularisation étant effectuée en 2022 pour le solde.

La Ville de Le Portel n'a pas bénéficié de cette dotation malgré une demande en bonne et due forme.

* **Une augmentation de la DSIL** : dotée de plus de 500 millions d'euros dans la loi de finances pour 2020, elle est portée à 1 milliard afin de soutenir l'investissement des collectivités. Cet abondement cible la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine et des bâtiments publics.

- **Le plan de relance** : Présenté le 3 septembre 2020, il s'élève à 100 milliards d'euros. Il concerne trois sujets prioritaires : * la transition écologique à hauteur de 30,2 milliards (rénovation thermique des bâtiments, alimentation des cantines scolaires, protection du littoral etc.)

* la compétitivité des entreprises à hauteur de 34,8 milliards (France très haut débit, conseillers numériques France service, diagnostic concernant l'état des ouvrages d'art)

* la cohésion sociale et territoriale à hauteur de 35,4 milliards (achat de livres et plan d'investissement pour les bibliothèques, service civique, centre culturel créatif)

Ces montants sont perçus soit par le biais de subventions, soit par celui d'appels à projet.

2) L'évolution des concours financiers de l'Etat

Les concours de l'Etat se montent à 51,9 Mds € contre 49,1 Mds € en 2020. La DGF s'établit à 26,758 Mds € (26,847 Mds en 2020). Les dotations d'équipement (DETR, DSIL, DPV) sont stables à 1.8 Mds €. Les allocations compensatrices sont en très légère augmentation, comme la DCRTP (compensation de la taxe professionnelle).

- Selon les premières estimations de Finance Active établies en novembre dernier, soit avant le vote de la loi de finance 2021, **la dotation forfaitaire** de notre commune devrait être de 774 507 € contre 800 374 € en 2020 du fait de l'évolution de la population et d'un écrêtement précisé ci-dessous. Le montant de la population totale au 1^{er} janvier 2021 vient d'être connu. Il est de 9 268 habitants contre 9 343 habitants, soit une population en légère baisse. En revanche nous ne connaissons pas encore le nombre de résidences secondaires qui était de 195 en 2020. Cela signifie toutefois que les données ne devraient plus bouger beaucoup en 2021.

Cette baisse est partiellement compensée pour les collectivités les moins favorisées éligibles par un renforcement des dispositifs de péréquation :

- **Les dotations de péréquation verticale** seront encore en hausse. Leur financement est opérée intégralement par écrêtement de la DGF du bloc communal.

- **La dotation de solidarité urbaine (DSU)** augmente en volume global de 90 millions (2,471 Mds). Le Portel devrait recevoir une DSU de 2 095 098 € contre 2 054 527 € en 2020.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** augmente en volume global de 90 millions (1,782 Mds). Le Portel devrait percevoir 752 003 € contre 733 902 € en 2020.
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** devrait rester stable. Cependant Le Portel serait en baisse à 131 697 € contre 143 877 € en 2020.

- **La péréquation horizontale** est définitivement figée à son niveau de 2016. Ainsi le montant du volume global du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (F.P.I.C.) créé en 2012 pour limiter des fractures de richesse sur le territoire en instituant un principe de redistribution locale de la richesse nationale sur les collectivités les plus pauvres, se maintient au même niveau qu'en 2016, soit 1 milliard. Le montant reçu par Le Portel devrait donc se maintenir aux environs de 200 000 € (201 046 € en 2020). Tous les calculs de Finance Active seront affinés courant mars après la réunion du Comité des Finances Locales.

- **Le F.C.T.V.A.** : Son taux est maintenu à 16.404% en 2021 pour les dépenses d'investissement réalisées en 2019. On assiste depuis 2018 à un élargissement de l'assiette des dépenses éligibles. Désormais les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016 sont éligibles, l'objectif étant d'accompagner l'effort d'entretien et de réhabilitation du patrimoine des collectivités. De même les dépenses d'entretien de voirie deviennent éligibles. Depuis cette année, l'avancée technologique est aussi prise en compte avec les dépenses informatiques liées aux droits d'utilisation du Cloud qui deviennent éligibles au mécanisme du F.C.T.V.A. (article 6512).

Pour la Ville de Le Portel, il devrait passer de 467 183 € -dont 1 204 € en section de fonctionnement- en 2020 à environ 540 000 € en 2021.

La mise en œuvre de l'**automatisation de la TVA** commence en 2021. Sa mise en place se fera en trois étapes: à partir du 1^{er} janvier 2021, pour les collectivités percevant le F.C.T.V.A. en année N (EPCI et nouvelles communes).

à partir du 1^{er} janvier 2022, pour les collectivités percevant le F.C.T.V.A. en année N+1

à partir du 1^{er} janvier 2023, pour les collectivités percevant le F.C.T.V.A. en année N+2. Le Portel fait de ce dernier groupe.

Jusqu'en 2020, les dépenses étaient éligibles en fonction de leur nature. La mise en place de l'automatisation du fonds conduit à utiliser la nomenclature comptable des dépenses engagées comme base d'éligibilité. Par conséquent, certaines dépenses jusque-là éligibles ne le sont plus, quand d'autres le deviennent. Ce dispositif vise à dématérialiser l'ensemble de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement du fonds avec plusieurs bénéficiaires associés :

* Davantage de fiabilité dans les montants prévisionnels de F.C.T.V.A. permettant de renforcer la qualité des prévisions budgétaires des collectivités.

* Une gestion moins lourde pour les collectivités comme pour les services de l'État permettant de raccourcir le délai de versement.

C'est une réforme très importante dans la mesure où le F.C.T.V.A. constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissements (5,949 Mds € en 2020 avec une progression en 2021 de 546 M €).

- Enfin nous ne connaissons pas encore les recettes prévisionnelles concernant **la taxe d'aménagement**. En 2020, elles s'établissent à 3 846 € contre 27 462 € en 2019.

3) La réforme de la taxe d'habitation

Un dégrèvement progressif sous condition de revenus a été accordé au profit de 80% de la population en trois années (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). Une exonération pour l'ensemble des contribuables est actée en trois phases également entre 2021 et 2023 (dégrèvement progressif de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023). Ainsi la taxe d'habitation sur la résidence principale sera définitivement supprimée en 2023. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les locaux vacants sont maintenues.

Les communes perçoivent en compensation de la perte de la TH la part de la taxe sur le foncier bâti des départements. Un mécanisme de neutralisation des écarts entre communes est prévu. Il sera complété par un abondement de l'Etat via un transfert de frais de gestion de la fiscalité locale.

LE BILAN PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2020

1) La section d'investissement

> Le total des dépenses d'investissement s'établit à 5 520 998,35 €.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) se montent à 1 552 235,84 €, soit une baisse de près de 58% par rapport à 2019. Ces dépenses se décomposent de la façon suivante :

- *Chapitre 20* : 9 204,71 € (Frais d'études, licences, logiciels)
- *Chapitre 204* : 5 130,00 € (Subventions d'équipement versées)
- *Chapitre 21* : 1 233 034,82 € (Acquisition de matériel divers, de mobilier, d'immeubles, aménagements de terrains, travaux terminés sur bâtiments)
- *Chapitre 23* : 304 866,31 € (Travaux en cours sur terrains, bâtiments et voirie)

Parmi les principales dépenses, citons notamment:

- travaux de voirie et effacement de réseaux (249 212 €)
- aménagement place de l'église, mise en lumière de l'église et jardin public (45 651 €)
- aménagement du front de mer pour mise en valeur de la station balnéaire (142 341 €)
- construction des vestiaires et éclairage du stade André Lefèvre (678 154 €)
- valorisation de l'espace naturel du parc de la Falaise (28 371 €)
- vidéo-vigilance (9 530 €)
- travaux, mobilier et matériel bâtiments administratifs et salles des fêtes (24 196 €)
- travaux, mobilier et matériel écoles, restauration et classes d'éveil (27 329 €)
- travaux et matériel équipements jeunesse et sport (78 644 €)
- matériel illuminations et éclairage public (104 008 €)
- matériel ateliers et espaces verts (55 616 €)
- véhicules (24 583 €)
- travaux concernant la rénovation urbaine du quartier Carnot (54 647 €) dont :
 - maison de la santé et petite enfance (18 191 €)
 - aménagement terrains en friche à Giono (36 456 €)
- logiciels et matériel informatique (89 105 €)

Les travaux effectués et cités ci-dessus sont complétés par les travaux en régie qui s'élèvent en 2020 à 60 034 € contre 99 525 € en 2019. Ils ont concerné la mise en valeur de la station balnéaire (24 918 €), la rénovation de l'accueil de l'Hôtel de ville (15 825 €), la rénovation de locaux scolaires (6 461 €), le remplacement des sanitaires de l'Espace Carnot (3 998 €), la mise en peinture de la façade des vestiaires du stade André Lefèvre et l'éclairage de ce même stade (8 832 €).

Les échéances d'emprunts en capital auxquelles on ajoute le remboursement anticipé de trois prêts (632 797 €) s'établissent à 2 366 769,21 €.

Le déficit d'investissement reporté 2019, quant à lui, s'élève à 1 268 029,81 €.

Enfin le montant des opérations d'ordre (dans lesquelles sont inclus les travaux en régie) est de 332 692,95 € (ch. 040 et 041).

> Les recettes réelles, quant à elles, se montent à 2 058 071,34 €, dont le F.C.T.V.A. (465 978,52 €), la taxe d'aménagement (3 846,37 €), les subventions (348 107,45 €), le produit des emprunts (1 240 139 €), dont 690 139 € concernent le réaménagement de la dette suite au rachat anticipé de trois emprunts.

A ces recettes réelles, il convient aussi d'ajouter l'excédent de fonctionnement capitalisé (1 209 883,81 €) et les opérations d'ordre des ch. 040 et 041 (1 136 596,55 €) dont les amortissements (742 649 €), les cessions (270 039,67 €), la reprise d'avances sur travaux (94 352,60 €) et le transfert d'études du chapitre 20 vers les chapitres 21 et 23 (28 066,80 €). Le seul intérêt de ces deux dernières opérations est de permettre la récupération de plus de TVA lors de la constitution annuelle du dossier de F.C.T.V.A.

2) La section de fonctionnement

IMPORTANT: L'exercice 2020 n'étant pas encore définitivement clôturé, les montants indiqués ci-dessous sont encore susceptibles de quelques modifications.

> **Le total des dépenses de fonctionnement**, hors dépenses d'ordre, devrait être de 13 749 991 € contre 14 765 463 € en 2019, soit **une baisse de 6,88 %**.

La répartition entre les différents chapitres est la suivante :

011	Charges de fonctionnement des services	:	2 566 528 €
012	Charges de personnel	:	8 446 552 €
65	Subventions aux associations, participation piscine et CCAS, reversement contrat enfance, indemnités élus etc....	:	2 100 207 €
66	Charges financières	:	586 988 €
67	Charges exceptionnelles (dont bourses)	:	42 460 €
014	Atténuations de produits	:	7 256 €

> Il convient de souligner que le chapitre 011, après une forte baisse en 2018 (-5.31%) et une augmentation modérée en 2019 (+2.30%) enregistre une importante diminution en raison de la crise sanitaire et notamment du confinement de mars à mai, des gros efforts accomplis par l'ensemble des services pour limiter les dépenses et aussi de la réduction drastique des animations venant de tous les services.

Cependant nous essayons aussi de poursuivre et d'accentuer l'effort accompli sur les travaux en régie afin de dégager des économies non négligeables et de mettre ainsi en valeur le personnel mobilisé.

Notre priorité doit être d'entretenir notre patrimoine afin de mieux le valoriser.

> Pour ce qui concerne l'évolution des frais de personnel, nous pouvons constater une poursuite de la baisse (-5,08%) après les -0.95% de 2015, -0.56 % de 2016, +2.12% de 2017, -5.28% de 2018 et -0,74% et ceci en dépit de l'effet G.V.T. (glissement-vieillesse-technicité). La baisse depuis 2014 est de 10,23% et en montant de 962 000 €.

Ce résultat est le fruit d'une rationalisation accrue des dépenses de personnel au sein des différents services municipaux qui s'est poursuivie en 2020 avec la réorganisation de plusieurs services et un effort accompli pour une mutualisation plus poussée durant la crise sanitaire que nous connaissons actuellement. Il est aussi le résultat de la réduction importante du nombre de contrats aidés qui a eu cependant comme conséquence le recours au personnel d'une association intermédiaire lui aussi bien maîtrisé. Enfin la formation est toujours encouragée.

> Le chapitre 65 connaît une forte baisse de 4,63 % en raison de la diminution de la subvention accordée au C.C.A.S. (-71 000 €) et aux différentes associations porteloises

(-83 000 €) et de l'opération Architectures et Couleurs Porteloises (-6 000 €) et en dépit de l'augmentation de la participation pour le fonctionnement de la piscine intercommunale du fait de sa fermeture pendant plusieurs mois (+58 000 €) et de celle du reversement au C.C.A.S. du contrat enfance jeunesse (+11 000 €).

> Les charges financières du chapitre 66 diminuent également comme les années précédentes (-5,43%). Ce recul est dû à la baisse des taux révisables et des marges (voir page 4), à une bonne négociation lors de la contraction des nouveaux emprunts et au vieillissement de la dette.

> Le chapitre 67 a connu une hausse de 15 000 € en raison de la réduction de loyers suite à la COVID.

> Enfin les atténuations de produits du chapitre 014 d'un montant global de 7 256 € comprennent des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (5 257 €) et des reversements de taxe de séjour concernant l'aire de camping-car à l'office de tourisme du Boulonnais (1 999 €).

> **Les recettes de fonctionnement**, hors opérations d'ordre et excédent, s'élèvent à 16 524 380 € contre 16 751 896 € en 2018, soit **une baisse de 1.36 %**.

La répartition entre les différents chapitres est la suivante :

013	Remboursement des frais de personnel	:	444 568 €
70	Produits des régies	:	453 588 €
73	Impôts et taxes	:	9 920 626 €
74	Dotations, subventions et participations	:	5 359 070 €
75	Revenus des immeubles	:	170 452 €
76	Produits financiers	:	3 €
77	Produits exceptionnels (cession d'immobilisations) et remboursement de sinistres	:	176 073 €

> Le chapitre 70 enregistre une importante baisse de 54,37 % en raison de la mauvaise tenue de toutes les régies et notamment de celle des classes d'éveil (-313 000 €) à 142 595 €.

> Le chapitre 73 progresse (+1.06 %) du fait de l'augmentation du produit des impôts directs (+52 000 €) et des taxes additionnelles aux droits de mutation (+60 000 €).

> Le chapitre 74 est en nette hausse de 497 000 € (+10,22 %) malgré la diminution de la dotation forfaitaire de 16 000 €, du remboursement des contrats d'avenir de 10 000 €. Elle progresse notamment grâce à la dotation politique de la ville (+305 000 €), à la dotation de solidarité rurale (+50 000 €), à la dotation de solidarité urbaine (+ 40 000 €) et des allocations compensatrices (+ 17 000 €).

> Le chapitre 75 qui concerne les revenus provenant des immeubles appartenant à la Ville et des locations de salles connaissent une baisse notable du fait de l'annulation de la quasi-totalité des réservations de salles et de la vente des logements Curie devenus vétustes . Le montant passe ainsi de 251 118 € à 170 453 €.

> Le chapitre 77 est notamment marqué par la vente de deux propriétés de la commune: une maison située au 92-94 rue Carnot pour 132 000 € et un terrain rue Rolland pour 6 400 €. En outre nous avons touché 34 484 € de remboursement de sinistres au titre des assurances.

> Enfin les remboursements de frais de personnel partagés entre les chapitres 013 et 74 se montent à 445 492 € contre 475 290 € en 2019, soit une baisse de près de 30 000 € (-6,27 %). Celle-ci est causée par une diminution du nombre de contrats aidés qui passe de 38 en décembre 2019 à 23 en décembre 2020 (-40 000 €) compensée en partie par la perception de remboursements de la Caisse Primaire d'assurance maladie suite aux absences provoquées par la COVID (+14 000 €)

3) La synthèse

Notre épargne brute (recettes réelles de fonctionnement hors produit de cessions – dépenses réelles de fonctionnement) reste positive à 2 635 761 € contre 1 662 434 € en 2019, comme **notre épargne nette** à 901 789 € sans tenir compte du réaménagement de la dette. A cet égard, nous appliquons la même méthode que Finance Active qui enlève du remboursement de la dette (article 1641) le remboursement anticipé de trois emprunts.

Si nous comparons les chiffres de 2020 avec ceux de 2014, nous pouvons observer une très nette diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 11,03% déjà remarquée en 2019 (-4.46%), mais amplifiée par l'effet COVID avec une baisse des chapitres 011, 012, 65 et 66 respectivement de 5.61%, 10.23%, 13.10%, 33.05%.

De leur côté, les recettes réelles de fonctionnement enregistrent un recul de 5.83% sur la même période en raison d'une forte baisse des chapitres 013 (-60.26%) et 70 (-44.61%), malgré une hausse très modérée des chapitres 73 (+2.38%) et 74 (+1.09%), ces deux derniers chapitres étant cependant prépondérants car représentant 92% de recettes réelles de fonctionnement.

4) L'endettement de la commune

Nous avons limité au mieux le volume des emprunts (550 000 €) eu égard au montant des investissements réalisés (1 552 236 €) et aux subventions reçues (348 106 €). Les emprunts d'aujourd'hui étant les impôts de demain, nous devons en effet les limiter au maximum et ainsi poursuivre notre désendettement.

En 2020, nous avons utilisé un emprunt contracté en 2018 et un en 2019. Ils sont tous classés 1A selon la charte Gissler. En voici le détail :

- un prêt de 2018 auprès de la Société Générale de 1 200 000 € sur 15 ans avec un taux révisable basé sur l'Euribor 3 mois (flooré à 0%) + une marge de 0.45%, soit un taux actuel de 0.45%. La phase de mobilisation s'est achevée le 1^{er} septembre 2020 après avoir été étalée sur trois exercices.

Tirages effectués : 550 000 € le 21 décembre 2018
150 000 € le 12 avril 2019
200 000 € le 16 décembre 2019
50 000 € le 27 décembre 2019
250 000 € le 28 septembre 2020.

- un prêt de 2019 auprès du Crédit Agricole de 600 000 € sur 15 ans avec un taux révisable basé sur l'Euribor 3 mois (flooré à 0%) + une marge de 0.46%, soit un taux actuel de 0.46%. La phase de préfinancement s'est achevée le 4 mai 2020.

Tirages effectués : 300 000 € le 29 novembre 2019
300 000 € le 4 mai 2020.

> Un réaménagement de la dette de la commune au bon moment

- Le remboursement anticipé d'un emprunt et son remplacement par un autre emprunt entraîne souvent le paiement d'indemnités compensatrices dérogatoires qui se retrouvent ultérieurement soit dans le capital à rembourser, soit dans le taux d'intérêt qui augmente alors en conséquence.

- Le moment apparaissait propice pour effectuer ce réaménagement en raison de taux d'intérêt historiquement bas. Sur les conseils de Finance active et avec l'aide précieuse de l'un de ses experts en réaménagement, nous nous sommes donc lancés dans cette délicate opération.

- Nos partenaires financiers ont répondu très rapidement à nos sollicitations en se servant de procédés différents les uns des autres. Ceci nous a permis de payer moins d'indemnités compensatrices que prévu initialement. Ce qui a été une excellente nouvelle. Pour faire simple, sur les 7 132 664.01 € réaménagés, 4 083 447.80 € (soit 57.25%) n'entraînent le paiement d'aucune indemnité compensatrice, tout en nous permettant d'acquérir des marges de manœuvre importantes.

- **Détail du réaménagement**

* Caisse des Dépôts : Capital réaménagé : 2 152 908.93 €.

Pas d'augmentation du capital restant dû car pas d'indemnité compensatrice.

Rallongement de 3 emprunts d'environ 5 ans et d'un autre de 8 ans.

Les taux restent les mêmes pour 3 d'entre eux et diminuent pour le dernier (LEP+1.35% à LEP+0.60%).

Les marges de manœuvre sont importantes jusqu'en 2028 (730 000 €).

* Caisse Française de Financement Local : Capital réaménagé: 2 416 419.37 €.

Augmentation du capital restant dû car indemnités compensatrices de 350 000 €.

Rallongement de 3 emprunts de 8 à 9 ans avec un compactage en un seul emprunt.

Taux beaucoup plus intéressants (1.70% contre 3.93% et 5.90% auparavant).

Un emprunt structuré de 1 758 000 € en moins et le plus sensible car basé sur l'inflation européenne inférieure à 0%. Or celle-ci est inférieure à 0 depuis août 2020 (-0.41 % en janvier 2021), ce qui aurait entraîné une augmentation du taux.

Les marges de manœuvre sont importantes jusqu'en 2027 (1 390 000 €).

* Crédit Agricole : Capital réaménagé : 1 930 538.87 €.

Pas d'augmentation du capital restant dû car pas d'indemnité compensatrice.

Report d'échéance en capital de 36 mois pour les 8 emprunts renégociés.

Les marges de manœuvre sont de 687 000 € sur les trois prochaines années.

* La Banque Postale : Rachat de deux emprunts Caisse d'Epargne et d'un emprunt Dexia pour un montant de 690 139 €.

Augmentation du capital restant dû car indemnités compensatrices de 57 000 €.

Rallongement de 3 emprunts de 5 à 9 ans.

Les marges de manœuvre sont importantes jusqu'en 2028 (207 000 Euros).

- **Bilan du réaménagement**

* Des taux fixes sur la quasi-totalité des emprunts.

* Un emprunt structuré en moins. Il ne reste donc plus qu'un emprunt structuré dans notre dette pour un montant de 1 032 000 €. Le taux d'intérêt est fixe à 4,57 % si cet indice est inférieur ou égal à 6.50 % et augmente s'il est supérieur (taux = 4.57% + 5 x différence taux Euribor 3 mois- 6.50%). Or, selon les anticipations, cet indice ne remontera pas au-dessus de 0 avant 2028.

* Augmentation de la dette de 407 342,08 € en raison des indemnités de remboursement anticipé. Baisse des intérêts de 68 841,81 € en raison de taux historiquement bas.

* Il en ressort donc un coût global du réaménagement de 338 000 €, mais avec des marges de manœuvre de 2 056 000 € entre 2020 et 2027 dont 550 000 € par an entre 2021 et 2023 permettant de réaliser des travaux d'investissement en contractant moins d'emprunts.

* Une baisse importante du taux moyen de la dette du Portel (de 2,94 % en août 2020 avant le réaménagement à 2,30 % en décembre 2020).

Sur les sept dernières années, notre endettement a diminué de plus de 3 M €. En 2016 et 2017, ce mécanisme de désendettement s'est ralenti du fait du « pic » en matière d'investissement et principalement la fin des travaux de l'ANRU incluant la Maison de la Petite Enfance et de la Santé. Il a semblé cependant repartir en 2018 pour à nouveau s'atténuer en 2019. En revanche, en 2020, en raison d'investissements moins importants, la commune s'est fortement désendettée.

Année	Nouveaux emprunts	Capital remboursé	Différence
2014	588.638 €	1.184.282 €	- 595.644 €
2015	750.000 €	1.238.012 €	- 488.012 €
2016	1.250.000 €	1.399.989 €	- 149 989 €
2017	1.400.000 €	1.462.256 €	- 62.256 €
2018	1.200.000 €	1.586.345 €	- 386.345 €
2019	1.500.000 €	1.659.005 €	- 159.005 €
2020	550.000 €	1.733.972 €	- 1.183.972 €
TOTAL	7.238.638 €	10.263.861 €	- 3.025.223 €

**** A voir en page annexe la synthèse de Finance Active.**

A la lecture de ces tableaux et diagrammes, nous pouvons nous apercevoir de l'évolution importante intervenue du fait du réaménagement de notre dette.

Le taux moyen de cette dette est de 2.30% au lieu de 3.08% il y a un an.

Le taux fixe passe de 43.4% à 53.6% en raison de la priorité accordée au taux fixe dans le réaménagement, tandis que le taux variable augmente de 2.6 points.

Les emprunts à taux plus risqué reculent de manière importante en un an (-10.5 point) ne représentant plus que 5.71% au 31/12/2020 contre 16.24% au 31/12/2019.

En revanche la répartition par prêteur évolue peu avec la Caisse Française de Financement Local en 1ère position à près de 38% suivie par le Crédit Agricole à 18.61% et la Caisse des Dépôts à 12.59%.

En 2020, nous avons conclu **deux lignes de trésorerie**: la première avec la Société Générale d'un montant de 1 700 000 € et un taux d'intérêt basé sur l'Euribor 1 mois +1.00%, la seconde avec la Banque Postale de 300 000 € et un taux d'intérêt basé sur un taux fixe de 0.67%. Les frais inhérents à celles-ci s'élèvent en 2020 à 16 587 € contre 22 482 € en 2019, l'ensemble en frais de commission et de réservation et en décompte des intérêts. On assiste donc à une baisse importante des frais, aucun tirage n'ayant été demandé depuis le 10 avril et la plupart des remboursements ayant été effectués au 2 septembre.

Tout ceci demande une gestion quotidienne de notre trésorerie qui demeure toujours un des chantiers importants de notre stratégie financière et qui nécessite une collaboration assidue avec le Trésor Public et nos différents partenaires financiers. Notre niveau de trésorerie se situe à un niveau acceptable en moyenne entre 500 000 et 1 000 000 € depuis septembre dernier.

LES PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2021

La perspective d'un contrôle accru de l'Etat sur les finances de nos collectivités (limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de notre endettement) par le biais de la loi de programmation des finances publiques doit plus que jamais nous inciter à poursuivre et accentuer l'effort de rationalisation budgétaire. Celui-ci accompagnera en particulier notre politique d'investissements qui sera menée en 2021.

1) La section d'investissement

Dès son arrivée, la nouvelle équipe municipale a commencé l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (le P.P.I.) pour une programmation la plus équilibrée possible des différents investissements nécessaires aux besoins des habitants de notre Ville. Ce P.P.I. couvre maintenant la période de 2014 à 2023. Il permet d'avoir une vision la plus simple possible de nos possibilités de financement (subventions, emprunts) et ainsi de lisser au mieux nos investissements tout en prêtant attention à l'évolution de notre endettement. Il est amendé plusieurs fois par an afin de prendre en compte les impératifs budgétaires et préserver notre trésorerie de manière à ne pas entamer trop de travaux en même temps.

Il a intégré notamment un important programme de voirie, l'aménagement de la place de l'église, des travaux d'assainissement (bassins de rétention), la poursuite et la terminaison du programme de rénovation urbaine du quartier Carnot, des travaux dans les bâtiments scolaires et sportifs et dans les logements appartenant à la Ville, le renouvellement normal du matériel et du mobilier des différents services de la commune ainsi que celui des véhicules.

Il reprend maintenant un des objectifs phares de ce mandat : la revitalisation de la station balnéaire avec tous les aménagements qui en découlent : construction de balcons sur la mer, aménagement des quais longeant la plage et mise en place de nouvelles infrastructures sur les promenades bordant cette plage.

Parallèlement à ce P.P.I., une prospective financière de 2014 à 2023 a été élaborée et ajustée chaque année. Celle-ci accompagne en fait le P.P.I. et permet de suivre l'évolution des différentes dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que celle des différentes épargnes, dont l'épargne nette qui permet l'autofinancement de nos investissements.

Le programme d'investissement 2021 s'inscrit pleinement dans ce P.P.I. Il a été établi en tenant compte des contingences budgétaires qui s'imposent notamment en raison de la capacité d'emprunt extrêmement tenue de la collectivité et du contrôle renforcé de l'Etat sur les finances des collectivités.

Il sera principalement marqué par deux dossiers majeurs qui sont, d'une part, la revitalisation de la station balnéaire et, d'autre part, la poursuite du réaménagement de la place de l'église commencé en 2018 et qui s'échelonne jusqu'en 2022.

A ces dossiers, il est nécessaire d'ajouter la poursuite de la réfection des voiries de la commune.

> **le réaménagement de la place de l'Église**

Ce programme d'investissement va entrer dans sa troisième phase de réalisation en 2021 avec l'aménagement paysager de la place de l'église (montant estimatif : 1 353 000 € – Département et Région sollicités : 100 000 à 200 000 € pour le premier et 600 000 € pour la seconde).

Pour ce projet, la collectivité a obtenu un accord de la Région dans le cadre du dispositif « Revitalisation des centres villes » pour 1 000 000 € sur les trois phases.

> **La revalorisation du front de mer :**

La première phase des travaux a consisté en la réalisation de deux balcons sur la mer pour renforcer l'attractivité du quai Dugay Trouin.

Il est ensuite prévu de valoriser l'ensemble du site entonnoir par :

la construction de nouveaux sanitaires,

la redéfinition de l'accès depuis le quai haut à la plage grâce à un nouvel escalier /gradin,

l'ensemble pour un coût de 431 000 € HT

- la requalification/optimisation visuelle du pont : remplacement du garde-corps avec mise aux normes et éclairage des espaces à circuler, mise en peinture du tablier. (+ travaux de pérennisation) pour 622.200,00 € HT.

Une subvention de l'État a été obtenue au titre de la DSIL exceptionnelle 2020 pour 219 773,65 € (23,38% du HT).

Une autre subvention demandée auprès de la Région au titre du PRADET (Programme régional d'aménagement et de développement des territoires) pour 50 % du montant HT (balcons, sanitaires et pont) est en cours d'instruction.

Une démarche a été également entreprise auprès la CAB au titre de la DSCE pour une subvention complémentaire.

- Une complète réfection de la voirie avec la suppression des trottoirs est encore envisagée ultérieurement sur le quai Dugay Trouin avec la mise en place d'un mobilier urbain plus adapté.

> **Les autres investissements**

- La réfection partielle de la toiture (2^{ème} phase) de l'Espace Carnot 39 000 €. Une demande de DETR 2021 est déposée pour 8 060 € soit 25 % du HT.

- Un programme de réfection des voiries sera aussi effectué avec la 1^{ère} phase du quartier de la Neuville. Il reprend les rues suivantes:

* la rue de l'Aigle (partie comprise entre la rue du Maréchal Foch et la rue Branly): 270 000 € TTC

* la rue Jean Bart : 137 000 € TTC

Maîtrise d'œuvre : 16 800 € TTC pour les deux rues.

Subvention obtenue : Etat au titre de la DPV 2020 pour 151 284 € et un cofinancement en cours de demande auprès de la FDE pour 11 000 €

- Réfection des voiries dans les résidences pour 70 000 €. Participation de Pas de Calais Habitat pour 70 000 € au titre de l'exonération de la TFPB.

- Des travaux consécutifs à l'agenda d'accessibilité programmé doivent aussi être inscrits pour environ 100 000 € par an.

- Remplacement d'un ensemble de menuiseries dans les écoles pour 100 000 €. Aide obtenue du Département pour 60 000 €.

- l'aménagement de 2 friches urbaines (entre les résidences Jean Giono et Lucie Aubrac) pour 300 000 €. Aide obtenue de l'Agence de l'eau pour 100 000 €. Une autre subvention a été demandée auprès de la Région pour 74 791 €. Enfin un financement complémentaire a été sollicité auprès du bailleur Pas de Calais Habitat au titre de l'exonération de la TFPB.

- Travaux des perrés : 150.000 TTC.

- Création d'une aire de jeux au Parc de la Falaise (1ère phase). L'opération est estimée à 76 500 € TTC. Subvention obtenue de l'Etat au titre de la DPV 2020 pour 51 000 €.

- Une étude pour la valorisation du site du Mont de Coupes est envisagée pour une programmation globale d'aménagement et sa stratégie de mise en œuvre. Son coût estimé est de 40 000 €.

- La réfection de la tribune du stade Amour Sergent est estimée à 260 000 € TTC. Une subvention a été obtenue auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour 41 083 €. Une demande de participation a été déposée au titre de la DSIL 2021 pour 108 091 €. Son obtention à ce montant déterminera la réalisation ou non de ces travaux.

- le programme « Petites villes de demain »

Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme « Petites villes de demain » vise à accompagner pour l'ensemble du territoire national les élus de 1000 communes de moins de 20 000 habitants présentant des signes de fragilité et exerçant des fonctions de centralité.

L'ensemble des villes lauréates seront accompagnées par les services de l'Etat pour mettre en oeuvre leur projet de revitalisation du territoire. S'y associeront les partenaires du programme (Banque des territoires, ANCT, ANAH, ADEME, CEREMA, EPF, chambres consulaires...) ainsi que les intercommunalités de rattachement.

La ville de Le Portel a été retenue. Une convention sera signée entre les villes de le Portel, Wimille et Saint-Martin Boulogne (ces deux communes étant aussi qualifiées), la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les services de l'Etat et l'ensemble des partenaires.

Nous pouvons citer entre autres quelques mesures d'accompagnement comprises dans ce programme : financement jusqu'à 75 % du poste de chef de projet; prise en charge d'une partie du déficit d'opérations pour les projets de reconversion de friches urbaines ou pour réaménager des terrains déjà artificialisés; financement d'îlots de fraîcheur et d'espaces publics plus écologiques; création d'agences France Services ou de Fabriques du territoire (lieux regroupant des services liés au numérique comme le télétravail ou des ateliers partagés).

> **Les besoins en matériel de l'ensemble des services** : Nous inscrivons chaque année des crédits nécessaires pour une somme d'environ 200 000 €. De plus une balayeuse laveuse a été commandée pour 130 000 €. Une subvention a été obtenue auprès de l'Etat au titre de la DPV 2020 pour 87 716 €.

> Enfin le **remboursement du capital de la dette** sera d'environ 1 354 000 € contre 1 734 000 € en 2020 et environ 1 900 000 € prévus pour cette année, une des conséquences bénéfiques du réaménagement de la dette qui nous permet de retrouver des marges de manœuvre appréciables tout en continuant la modernisation de notre commune.

2) La section de fonctionnement

Les grandes lignes de la section de fonctionnement sont reprises dans la prospective financière déjà évoquée ci-dessus.

Les dépenses

- Un principe essentiel :

L'intégration dès le budget primitif des dépenses connues ou prévisibles et ceci dans le but d'améliorer notre situation financière et d'avoir une meilleure lisibilité. Les services ont ainsi la possibilité de projeter leur budget sur une année entière.

- **Une rigueur plus que jamais renforcée** dans l'attribution des crédits du B.P. sera nécessaire en raison des contraintes imposées par l'Etat concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, mais aussi des coûts engendrés par la situation sanitaire actuelle et des déficits que vont subir la plupart des régies tant que cette pandémie se prolongera.

Le montant global des dépenses réelles de fonctionnement peut être évalué dans une fourchette allant de 13 800 000 € à 14 500 000 € pour l'exercice 2021. La fourchette est, cette année, assez large car la crise sanitaire plonge l'ensemble des communes dans l'incertitude. Nous pouvons cependant prévoir à 200 000 € près l'hypothèse basse en cas de pandémie se prolongeant jusqu'en septembre ou octobre 2021 et l'hypothèse haute à 200 000 € près si la situation redevient plus normale à la fin du printemps.

> Pour le **chapitre 011 « Charges à caractère général »**: celui-ci devrait connaître dans les deux hypothèses énoncées ci-dessus une hausse comprise entre 2 et 5% par rapport aux dépenses de l'année 2020. Après l'effort important de rationalisation réalisé sur ce chapitre par l'ensemble des services municipaux en 2014 et 2015 (-9% 2013/2014; +1% 2014/2015), il avait été décidé de procéder à un vaste programme de rénovation de notre patrimoine communal en 2016, d'où la forte augmentation des dépenses sur ce chapitre en 2016 (+10,60%). Cet effort s'est poursuivi depuis 2017 avec de nombreux travaux dans les bâtiments communaux (voir travaux en régie page 7) et, malgré cela, une hausse modérée de 1,99% en 2017, une forte baisse en 2018 (-5,31%) et une augmentation contenue en 2019 à 2,30%.

L'année 2020 a été une année très spéciale puisqu'une forte baisse a été enregistrée de l'ordre de - 6,63%. Il faut placer cette diminution sur le compte de la crise sanitaire avec certes de nombreux produits achetés en raison du virus (65 000 €), mais aussi des économies importantes réalisées du fait de la diminution ou de la suppression d'activités ou d'animations tout au long de 2020.

FOCUS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La collectivité entend poursuivre en 2021 ses actions en faveur du développement durable avec pour principale ambition de maîtriser encore davantage les dépenses inhérentes aux fluides. Des actions concertées vont de nouveau être lancées dans plusieurs domaines en vue de réduire ces dépenses, mais aussi de sensibiliser les habitants à une meilleure biodiversité au travers de trois opérations :

- « Sensibilisation du public à la biodiversité au Parc de la Falaise ». Coût estimé: 14 648,44 € HT. Une subvention va être demandée à hauteur de 50%.

- « Restauration d'espaces de biodiversité au Parc de la Falaise ». Coût estimé: 100 510,43 € HT. Une subvention va être demandée à hauteur de 70%.

- « Récupération et valorisation de l'eau de pluie au sein des services municipaux ». Coût estimé: 188 050 € HT. Une subvention va être demandée à hauteur de 50%.

En outre des travaux de calorifugeage sont prévus dans le cadre des certificats d'économie d'énergie dans plusieurs bâtiments communaux. Ils sont estimés à environ 2072 ml d'isolation de réseau hydraulique d'eau chaude, sanitaire et chauffage pour un montant de 49 902 € TTC. Ces travaux seront pris en charge à 100% par les certificats d'économies d'énergie. Le coût sera donc égal à 0 €.

En ce qui concerne l'éclairage public, la campagne de remplacement progressif des anciens poteaux d'éclairage public va se poursuivre par la pose de candélabres munis de LED beaucoup moins énergivores. Les lampes à mercure restantes continuent d'être progressivement remplacées.

Des actions de sensibilisation sur les consommations d'eau, de carburant et d'électricité et sur le chauffage se poursuivent à destination des agents, des associations ou du public par le biais d'affichettes ou de formations spécifiques. Une campagne de sensibilisation du personnel d'entretien pour l'utilisation de nouveaux produits moins toxiques est en cours tandis que des produits d'entretien naturels sont fabriqués depuis 2018 par l'Espace Carnot et pour certains revendus à la Ville.

Des bacs à marée et des bacs de tris sélectifs ont été installés sur la plage. Des nettoyages raisonnés et manuels de la plage sont mis en place en partenariat avec le Parc Naturel Régional et différentes associations porteloises (opérations ponctuelles « plage zéro déchet »).

> **Le chapitre 012 « charges de personnel »** : Après avoir connu une baisse significative en 2015 et en 2016 et une progression limitée en 2017, ces charges ont encore diminué en 2018 (-5.28%), en 2019 (-0.74%) et a fortiori en 2020 (-5,08%).

Pour 2021, tout dépend là encore de la situation sanitaire et donc des deux hypothèses envisagées à la page 16. Dans la première, nous pouvons envisager par précaution une légère augmentation des crédits de ce chapitre par rapport au CA 2020 (+100 000 €). Les perspectives pour cette année tiendront alors compte :

- de la nouvelle organisation de quelques services
- de la réduction du nombre de contrats aidés
- du gel du point d'indice
- du G.V.T. (glissement vieillesse technicité)

Dans la seconde hypothèse, il conviendra d'ajouter 300 à 350 000 € afin de tenir compte des embauches estivales, de celles des centres de loisirs et des classes d'éveil. Cela nous amènerait alors au niveau de 2019.

Une grande vigilance devra donc être observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant d'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services et répondre aux enjeux de modernisation et de qualité du service public.

La maîtrise de cet important poste budgétaire est devenue incontournable et les décisions prises depuis le début de la mandature qui ont pris leur plein effet en 2015, seront maintenues et amplifiées. La mutualisation entre les services continuera à être recherchée partout de manière optimale.

FOCUS SUR LE PERSONNEL (comme indiqué en préambule de ce document)

1°) Evolution des dépenses de personnel depuis 2013

2013: 9 289 862 €
2014: 9 409 438 €
2015: 9 320 419 €
2016: 9 268 124 €
2017: 9 464 587 €
2018: 8 964 858 €
2019: 8 898 915 €
2020: 8 446 552 €

2°) Structure des effectifs au 31 décembre 2020

183 titulaires (6 agents en catégorie A, 26 en catégorie B et 151 en catégorie C)
28 non-titulaires, dont 1 sur un emploi permanent
22 contrats aidés dont : 20 parcours emploi compétence (PEC)
2 adultes-relais
1 apprenti

3°) Etat des lieux sur la parité hommes-femmes au 31 décembre 2020

A cette date, la collectivité employait 88 femmes et 95 hommes sur un emploi permanent (titulaires et non titulaires).

> Pour **le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** qui comprend principalement les participations de la commune au CCAS et au SILPO, le reversement d'une partie du Contrat Enfance Jeunesse au CCAS et les subventions aux associations, il est envisagé une hausse des crédits budgétaires par rapport au CA 2020 de 100 000 à 130 000 €. Celle-ci est provoquée par la progression de la subvention au CCAS en fonction de la situation sanitaire (entre +30 000 et +60 000 €), par l'augmentation de la participation au S.I.L.P.O.(au moins +20 000 €) en raison de la fermeture de la piscine durant la pandémie. Enfin nous pouvons envisager des subventions pour les associations à la hausse (+50 000 €).

> Quant au **chapitre 66 « charges financières »**, il devrait connaître mécaniquement une baisse des intérêts d'emprunts comme chaque année aux environs de 410 000 € contre 521 000 € en raison du moindre recours à l'emprunt ces dernières années, des taux révisables négatifs, des marges et des nouveaux taux fixes plus faibles et du vieillissement de l'encours de la dette. En 2021, la diminution sera plus marquée en raison du réaménagement de la dette de 2020, certains taux étant inférieurs à ceux précédemment en vigueur.

De plus, les délais de versement des différentes subventions étant moins importants, nous devrions utiliser un peu moins nos lignes de trésorerie que durant le premier semestre 2020. Des lignes pas utilisées actuellement, des travaux le plus étalés possible dans le temps et des subventions en instance de paiement devraient donc nous permettre de parvenir à un coût de celles-ci moins important aux alentours de 14 000 €. Enfin il doit y avoir moins de frais financiers en 2021, les remboursements anticipés suite au réaménagement de la dette ayant coûté 55 000 € en 2020. Nous pouvons donc nous attendre à une baisse importante des dépenses de ce chapitre (-165 000 €).

b) Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement de 2021 hors cessions sont estimées entre 16 150 000 € et 16 450 000 € tant certains paramètres semblent incertains du fait de la crise sanitaire. Elles se décomposent comme suit:

> **Le chapitre 73 « Impôts et taxes »** : Nous n'avons pas encore reçu évidemment d'information concernant nos bases prévisionnelles d'imposition 2021. Nous prévoyons par prudence une stagnation de celles-ci auxquelles nous ajouterons la revalorisation forfaitaire de 0.2% pour la taxe foncière des locaux d'habitation et la taxe d'habitation des résidences secondaires. Ce coefficient est en effet calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Par ailleurs, il convient de rappeler que le maintien des taux de fiscalité à leur niveau actuel sera proposé lors de la présentation du BP 2021 comme depuis 2014.

Nous tablons sur un F.P.I.C. et une taxe additionnelle aux droits de mutation en légère baisse.

La dotation de compensation de la CAB devrait se maintenir à 2 748 751 €.

Le total de ce chapitre pourrait donc s'établir aux alentours de 9 900 000 €, soit une quasi-stabilité par rapport au CA 2020.

> **Le chapitre 74 « Dotations et participations »** :

Les dotations de l'Etat seraient, selon les premières estimations, en légère hausse (+30 000 €). Voir ces estimations pages 5 et 6.

Nous n'avons aucune information concernant les allocations compensatrices qui devraient demeurer stables. La dotation politique de la ville sera probablement conséquente du fait des travaux importants éligibles à cette dotation. Nous pouvons envisager 450 000 € (-175 000 €).

L'aide de la Région pour la gestion du Chaudron devrait diminuer en raison de la baisse des dépenses concernant ce poste (-25 000 €).

Globalement ce chapitre devrait donc enregistrer une diminution d'environ 170 000 €.

> Pour **les autres chapitres**, il est encore difficile de fixer une tendance certaine toujours en raison de la pandémie. C'est pourquoi nous avons tablé au nom du principe de précaution pour une fourchette comprise entre - 60 000 € et + 240 000 €.

En effet le produit des régies (chapitre 70) devrait rester au pire stable par rapport à 2020 et au mieux en hausse de 300 000 €. Les recettes du chapitre 013 liées aux contrats aidés et aux traitements des titulaires pourraient diminuer de 50 000 €. Le chapitre 75 concernant les locations de logements ou de salles et les redevances d'occupation pour la salle du Chaudron devrait diminuer de 10 000 € suite à la vente du 92-94 rue Saint Louis et à l'absence de location de salles.

FOCUS SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES (comme indiqué page2)

Dans le cadre de la mutualisation communautaire, la ville de Le Portel a répondu favorablement en 2017 à la proposition d'adhérer à l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage en vue de la création d'un groupement de commande en matière de télécommunication (téléphonie, internet et mobiles). 11 collectivités dont la CAB ont décidé collectivement de s'engager dans cette démarche. Le groupement de commande est porté par le coordinateur « ville de Boulogne sur Mer ». La consultation commune à l'issue de celle-ci va nous permettre de réaliser des économies substantielles dans cet important domaine (-30 000 €).

La CAB s'est en outre constituée en centrale d'achat par délibération en date du 26 juin 2019. Cet outil offre aux communes et à leurs établissements publics une souplesse d'adhésion et de fonctionnement que ne possèdent pas les groupements de commande (nécessité de délibérer pour adhérer au groupement, impossibilité d'y adhérer postérieurement à la procédure de passation, obligation de définir les besoins préalablement à la passation du marché). La centrale d'achat permet aux adhérents de bénéficier d'économies d'échelle et de commander des prestations sur les marchés passés en restant libres de recourir ou non à ces derniers. Elle évite aussi les lourdeurs administratives inhérentes au groupement de commande.

Enfin, au sein même de la commune, durant le premier confinement et au-delà, des agents se sont portés volontaires pour accomplir des tâches différentes de celles qu'ils peuvent accomplir quotidiennement. Ces comportements qui permettent un meilleur ajustement des besoins en personnel seront particulièrement encouragés dans le futur.

Avant de conclure, il est désormais obligatoire de présenter l'évolution et les objectifs concernant les deux ratios qui suivent. Comme nous pouvons le constater, l'évolution du premier reste toujours largement inférieure au 1.20% déterminé par la loi de programmation.

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	
Total Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	15 864 163	15 454 640	15 168 303	15 345 738	15 462 458	14 977 134	14 765 463	13 749 991	4
Evolution des DRF (en %)	1,13	-2,58	-1,85	1,17	0,76	-3.14	-1.41	-6,88	

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Remboursement capital	1 125 222	1 184 282	1 238 012	1 399 989	1 462 256	1 586 345	1 659 005	1 733 972	
Emprunts souscrits	1 325 980	588 638	750 000	1 250 000	1 400 000	1 200 000	1 500 000	550 000	
Endettement net (emprunts souscrits – remboursement du capital)	200 758	-595 645	-488 012	-149 989	-62 256	-386 345	-159 005	-1 183 972	

Ce tableau montre que notre endettement diminue depuis 2014. Notre capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est de 6.88 années (11.33 en 2019), alors que le plafond national de référence de 2017 pour ce ratio est de 12 années. Nous sommes donc largement en-deçà du seuil critique. Cependant le désendettement de la commune doit encore être poursuivi en 2021 et durant les années futures.

CONCLUSION

Les mesures d'économies prises par notre gouvernement depuis 2015 demeurent d'actualité et la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités s'inscrit totalement dans cette logique. Depuis 2017, un facteur supplémentaire vient encore compliquer un peu plus la gestion d'une commune telle que la nôtre : les délais imposés pour les versements de subventions pour lesquelles un engagement a été donné et enregistré.

Pour cette année 2020, et si nos estimations s'avèrent correctes, également pour 2021, la baisse de notre dotation forfaitaire est fort heureusement compensée par un renforcement des dispositifs de péréquation dont nous bénéficions.

L'exercice 2020 sera, malgré la crise sanitaire et ses répercussions, excédentaire. Nos indicateurs financiers n'ont jamais été aussi bons depuis de nombreuses années, ils sont le résultat d'une politique d'investissement réfléchie et contrôlée, d'une maîtrise quotidienne des dépenses de fonctionnement, d'une présence permanente des élus sur le terrain, d'une politique de lobbying auprès des différentes institutions, collectivités et Etat et d'une véritable implication du personnel communal.

Pour mémoire, rappelons les éléments chiffrés de cet exercice 2020 :

1/ Remboursement de 1 733 972 € en capital de la dette qui permet à notre endettement de diminuer fortement. C'est donc un désendettement de plus de 3 millions d'euros qui est constaté sur les sept derniers exercices écoulés et cela malgré un investissement soutenu et orienté en direction des besoins de notre population.

2/ Diminution nette des charges de fonctionnement de 6.88%, soit -1 015 K€ et de 11,03% (-1 704 K€) sur l'ensemble du mandat qui traduit une maîtrise parfaite des dépenses budgétaires. Le chapitre relatif aux charges de personnel est encore en baisse de 5.08% et de 9.38% sur l'ensemble du mandat.

3/ Les produits de la section de fonctionnement hors cessions baissent de 0,26% soit -42 K€ malgré la crise du COVID.

4/ Notre épargne brute positive passe de 1 662 K€ en 2019 à 2 636 K€ en 2020. Pour mémoire, cette épargne brute était de 1 885 K€ en 2018, 1 763 K€ en 2017, 1 832 K€ en 2016, 2 240 K€ en 2015, 1 691 K€ en 2014 et 571 K€ en 2013.

5/ Après le constat d'un retour à une épargne nette positive de 507 K€ en 2014 et après plusieurs années d'une épargne nette négative (- 554 K€ en 2013), les exercices 2015 à 2020 font ressortir une épargne nette excédentaire (902 K€ en 2020).

Une épargne nette excédentaire signifie que, par une gestion rigoureuse de nos dépenses et une optimisation de nos recettes d'exploitation, nous pouvons également, après avoir remboursé le capital de la dette, autofinancer une partie de nos investissements.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) établi dès notre arrivée aux commandes de la Ville nous permet d'avoir une politique d'investissement réfléchie et en complète corrélation avec notre capacité de financement et notre trésorerie.

Comme indiqué précédemment, nos 2 principaux axes d'investissement pour cet exercice 2021 seront la revitalisation du front de mer et le réaménagement de la place de l'Eglise. Mais notre investissement ne se limitera pas à ces 2 projets. Il se traduira par le travail que nous avons engagé depuis 2014 pour la remise en état et l'entretien des bâtiments municipaux, l'entretien de la voirie communale, un travail mené au quotidien pour le bien-être de nos concitoyens.

En résumé, la seule chose qui compte vraiment, c'est bien de faire avancer notre Ville.

